

Villecroze *les Grottes*

TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE



Ville de
Villecroze
les Grottes



Sommaire

Le mot du Maire	p. 2
L'équipe municipale	p. 3
Intercommunalité	p. 4
Eau et travaux	p. 5
Le service social	p. 6
L'école	p. 7
Tourisme et animations	p. 8
Verdure et culture	p. 10
Environnement	p. 12
État civil	p. 13
Protection animale	p. 14
Vie associative	p. 16
Agenda des manifestations	p. 20

LA MAIRIE EST OUVERTE

Lundi, mardi, mercredi :
08h30-12h00 et 13h30-17h00
Jeudi et vendredi :
08h30-12h00
Tél. : 04 94 70 63 06
Courriel :
accueil@mairie-villecroze.com
Site :
www.mairie-villecroze.com

URBANISME

Courriel :
urbanisme@mairie-villecroze.com

SERVICE SOCIAL

Lundi et vendredi :
08h30-12h00
Courriel :
ccas@mairie-villecroze.com

Cimetière

Nous rappelons aux propriétaires de concessions funéraires l'obligation d'inscrire les **nom et prénom** ainsi que les **dates de naissance et de décès** des personnes inhumées.

Si cela n'était pas le cas, merci de vous rapprocher du service cimetière de la commune pour faire le nécessaire.



Raymond Poulidor en compagnie du maire, Rolland Balbis, lors du 49^{ème} Tour du Haut-Var Matin en février 2017

Chers concitoyens,

C'est avec un peu de retard que je vous présente notre bulletin, il en sera d'autant plus complet, enrichi des dernières actions que nous avons réalisées. Tout d'abord notre ASVP Philippe Louasse a pris sa retraite, nous gardons en mémoire sa gentillesse et sa disponibilité de tous les instants.

Le recensement qui vient d'être terminé nous apprend que nous sommes désormais 1431 habitants alors que nous étions 1324 en 2012, cette évolution justifie la sixième classe que vient de nous attribuer l'académie. Bien sûr, nous ne pouvons que nous féliciter du développement de Villecroze ! J'en profite pour remercier la population, les élus, les associations et les vacanciers qui, tous, participent d'une manière ou d'une autre à ce que notre quotidien soit agréable, accueillant et heureux.

Le conseil municipal prépare au moment où j'écris ces lignes le budget pour 2017 qui devient de plus en plus difficile à équilibrer, nos recettes baissent avec la diminution des aides de l'État et des nouvelles dépenses qui nous sont imposées. Nous devons nous adapter et faire avec cette réalité. Grâce à une bonne gestion, notre commune a une situation financière sereine. C'est ainsi que le conseil municipal a décidé à nouveau de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Un mot sur notre environnement : afin de le préserver, je vous demande d'appliquer les consignes de tri, de recyclage et de faire l'effort d'aller à la déchetterie qui est ouverte tous les matins y compris le samedi. Seules les ordures ménagères sont autorisées dans les bacs verts, les bacs jaunes permettent de collecter les emballages (plastique, aluminium...). Un container à cartons est à disposition sur le parking du pré de Fine. Toutes ces dispositions permettent de limiter l'enfouissement qui coûte très cher à la collectivité. Par exemple, une tonne de carton enfouie coûte 150 euros, une tonne de carton recyclé rapporte 40 euros.

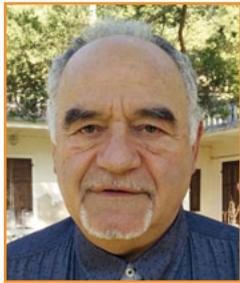
Enfin, notre projet de rénovation urbaine (parc et parking du Pré de Fine) démarre : une première réunion de phasage a eu lieu, permettant de poser les bases d'une avancée cohérente, avec une priorité donnée à l'aménagement du parking, pour l'accueil et la sécurité de tous.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de notre bulletin, j'invite les nouveaux résidents à le consulter pour s'imprégner de notre culture locale, de nos pratiques sociales, de notre vie culturelle et associative.

Bonne lecture !
Votre Maire, **Rolland Balbis**

Une équipe à votre écoute

Pour mieux vous servir, les délégations au sein de l'équipe municipale ont été redistribuées.



Rolland Balbis	Rose-Marie Escarrat	Pierre Constans	Vincent Vagh
Maire	1^{ère} adjointe	2^{ème} adjoint	3^{ème} adjoint
Urbanisme	Ressources humaines	Finances	Ecole et cantine, dont personnel
Service sécurité, dont personnel	Personnel administratif et gestion du service accueil de la mairie	Impôts	Tourisme, dont personnel
OPAC HLM	Bibliothèque, dont personnel	Subventions communales	Gestion de la Maison des Associations et des salles annexes
Eau et assainissement	Culture	Cimetière	Parc municipal
Elections	Site internet et bulletin municipal	Associations et vie associative	Festivités
Etat civil	Gestion du parc locatif	Symielecvar	CCFF
Marchés publics	Assurances et contrats de maintenance	Commémorations	
Conseils municipaux		Gestion du personnel du service technique	
Archives		Entretien de voies et réseaux et bâtiments	
ONF et communes forestières		Jeunesse et sport	
Agriculture et calamités agricoles			
Environnement			
Affaires juridiques			
Parc informatique et téléphonie			
Incendies			

Par ailleurs, avant chaque conseil municipal, l'ordre du jour est affiché dans le village et est consultable sur le site internet de la mairie.

De même, les comptes-rendus des conseils municipaux sont également disponibles sur le site :

<http://www.mairie-vilcroze.com/Informations-municipales.aspx>

Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques.

Une nouvelle équipe pour la police rurale

Après une carrière complète dans la Police Nationale, Philippe Louasse a occupé pendant huit ans la fonction d'agent de surveillance de la voie publique au sein de la police rurale de Vilcroze.

Lors de son départ à la retraite, Monsieur le maire a souligné les nombreuses félicitations reçues régulièrement de la population et c'est très ému que Philippe Louasse a confié aller « au boulot content » et avoir « été très heureux dans ce magnifique village ».

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite en Bretagne, région d'origine de son épouse. Monsieur Louasse, merci ! Vilcroze ne vous oubliera pas.



C'est Cynthia Avon qui occupe désormais le poste d'agent de surveillance de la voie publique. Nous lui souhaitons la bienvenue et gageons qu'avec ses cinq années d'expérience en tant que gendarme adjoint, elle remplira ses nouvelles fonctions avec brio.

Une intercommunalité élargie

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon accueille cinq nouvelles communes : Brenon, Châteaueux, La Martre, Le Bourguet et Trigance.

En conséquence, le nombre d'élus communautaires se porte désormais à 34 répartis de la manière suivante :

Régusse	2315 hab	8 élus
Aups	2167 hab	7 élus
Villecroze	1374 hab	5 élus
Tourtour	603 hab	2 élus
Bauduen	337 hab	1 élu
Artignosc-sur-Verdon	318 hab	1 élu
Moissac-Bellevue	308 hab	1 élu
Aiguines	271 hab	1 élu
Les Salles-sur Verdon	249 hab	1 élu
Baudinard-sur-Verdon	208 hab	1 élu
La Martre	202 hab	1 élu
Trigance	175 hab	1 élu
Châteaueux	78 hab	1 élu
Le Bourguet	26 hab	1 élu
Brenon	24 hab	1 élu
Vérignon	10 hab	1 élu

Le nombre de représentants par commune est calculé en fonction du nombre d'habitants, selon des critères nationaux.

Le président de la communauté de communes est désormais Rolland Balbis, également maire de Villecroze.

La communauté de communes a compétence dans les domaines suivants :

- > Aménagement de l'espace
- > Actions de développement économique, dont promotion du tourisme
- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- > Collecte et traitement des déchets des ménages
- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- > Action sociale d'intérêt communautaire, dont gestion des crèches
- > Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- > Aménagement numérique du territoire
- > À partir de 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- > À partir de 2020, eau et assainissement.

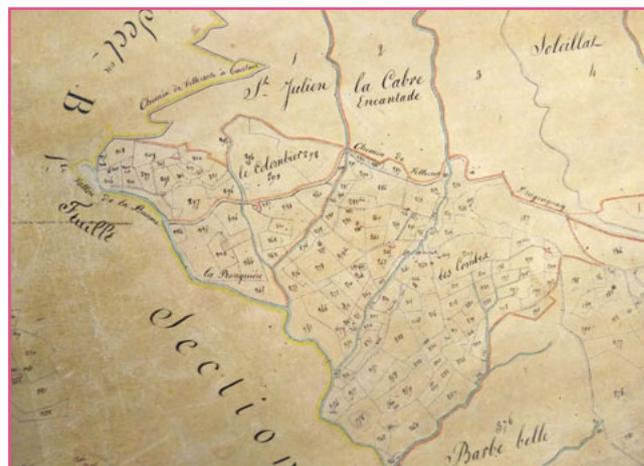


Amélioration de la voirie

En 2017, différents aménagements sont prévus sur la commune :

- > Route de Salernes : mise en place d'un radar pédagogique, d'un nouveau passage piéton et d'un ralentisseur
- > Route de Barbebelle : réfection de la chaussée par le conseil départemental et pose d'un analyseur des comportements routiers sur une portion de cette route
- > Pré des Pauvres : optimisation de l'éclairage du parking.

Parallèlement à ces travaux, la mairie vient de lancer une étude de recensement des chemins communaux. Réalisée par le cabinet Claret, cette étude aboutira à



Cadastré de 1815, mine d'informations sur les chemins de la commune

un état des lieux précis des chemins communaux et à un éventuel reclassement de certains chemins.



Le parking du Pré de Fine dans son état actuel

Projet de rénovation urbaine

Le projet de rénovation urbaine concernant le Pré de Fine, le parc et les grottes vient de franchir une étape décisive.

En effet, lors du conseil municipal du 9 décembre dernier, les élus ont choisi l'équipe qui sera en charge de la réalisation du projet.

C'est donc l'équipe Alep, réunissant architectes, urbanistes, paysagistes et scénographes, qui portera le projet pour la commune.

L'objectif de ce projet, qui s'étendra sur plusieurs années, est de revaloriser le parc municipal et ses grottes ainsi que le secteur du Pré de Fine, tout en encourageant l'essor touristique et en préservant le patrimoine naturel exceptionnel de la commune.

Le 15 février, une réunion de phasage entre le cabinet Alep, Natura 2000 et les élus villocroziens a marqué le lancement concret du projet. La première phase, d'une durée de 6 mois environ, va permettre d'élaborer dans le détail l'avant-projet global, étape nécessaire pour déterminer l'ordre des travaux, leur priorité ainsi que les possibilités de financement envisagées. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le parking du Pré de Fine figurera parmi les premières tranches de travaux.

A l'issue de cette phase, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet à la population.

Le service de l'eau

Cela fait maintenant un an que le service de l'eau est géré en régie directe par la commune.

La possibilité de s'acquitter de ses factures par mensualisation est effective depuis janvier 2017.

Nous vous rappelons que tous les formulaires relatifs au service de l'eau (mandats de prélèvement, règlements et contrats) sont disponibles sur le site internet de la commune :

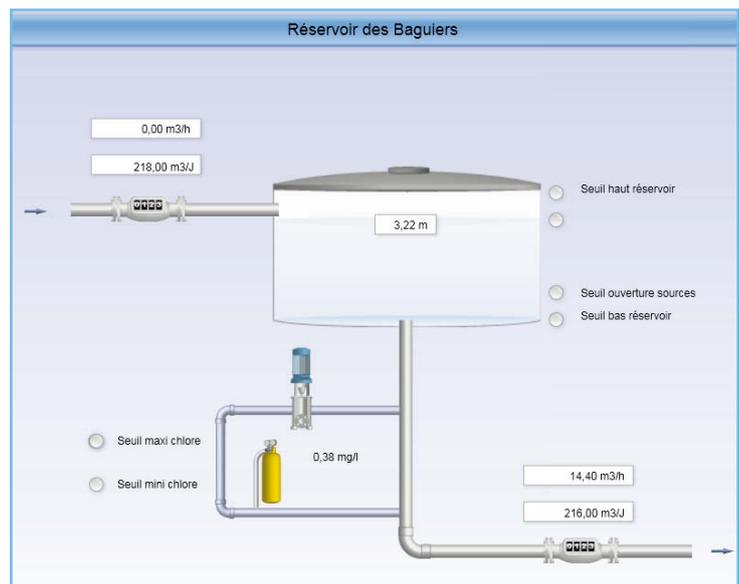
<http://www.mairie-villocroze.com/Informations-municipales.aspx>

Afin de gérer au mieux le réseau de distribution d'eau sur la commune, des boîtiers de télégestion ont été installés sur les réservoirs, les forages ainsi que sur le réseau des eaux usées.

Ces boîtiers, couplés à un logiciel spécifique et à un ordinateur dédié uniquement à cette tâche, transmettent en temps réel les informations relatives au niveau des réservoirs, au taux de chlore et au débit. De plus, des reports d'alarme sur les téléphones mobiles des agents du service de l'eau ont été programmés pour que ceux-ci soient avertis 24h/24 de seuils critiques ou autres défauts électriques constatés sur les installations de production.

Des compteurs de sectorisation complètent le dispositif en informant du débit constaté en sept points du réseau de distribution.

Cet équipement permet ainsi un contrôle à distance du réseau, en assurant une gestion fine en temps réel et une réactivité optimale en cas d'urgence.



Les informations fournies par le dispositif sur le réservoir des Baguiers apparaissent clairement sur l'ordinateur de contrôle : niveau du réservoir, taux de chlore, débits entrant et sortant

Le service social reçoit pour les dossiers d'APA, Aide sociale, MDPH et RSA :

lundi et vendredi matin de 8h30 à 12h00

Pour les autres demandes, il faut prendre un rendez-vous avec l'assistante sociale de secteur à Salernes.

Service social de Villecroze : **04 94 70 73 83**
Assistante sociale à Salernes : **04 83 95 59 60**



Pascal Lefebvre, conducteur de la navette

La navette du service social

Mise en place à l'été 2016, la navette du service social propose une solution de voiturage aux personnes dépendantes sans véhicule pour les aider dans leurs démarches.

Il est ainsi possible de se rendre avec la navette au laboratoire d'analyses biologiques, aux pharmacies ou encore aux banques de Salernes.

Un agent, Pascal Lefebvre, s'acquitte spécialement cette mission et assure les trajets Villecroze-Salernes tous les matins du mardi au vendredi.

Pour en bénéficier, merci de contacter **Pascal Lefebvre** au **06 15 17 60 57**.

Atelier mémoire du 20 février 2017 animé par MétaFor



La Passerelle vient à vous

Ce service de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon organise des visites de convivialité au domicile des personnes âgées et/ou en situation d'handicap et à risque d'isolement résidant sur le territoire.

Pour en savoir plus, merci de prendre contact avec la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Aups :

04 94 70 19 12

lapasserelle.cclgv@gmail.com

du mardi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Des activités pour nos seniors

Soucieux du bien-être des seniors, le service social organise au cours de l'année goûters et ateliers. Ainsi, le 13 février, un goûter autour de la Chandeleur a réuni les participants dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Par ailleurs, le service social a fait appel à l'association Gulliver-MétaFor pour animer six séances d'atelier-mémoire. Ces séances, qui ont fait suite à la conférence du 10 décembre dernier sur le thème *Entretenir sa mémoire*, sont une manière efficace de stimuler et d'entretenir sa mémoire.

En partenariat avec la Mutualité Française, le service social propose aux personnes de plus de 60 ans un cycle gratuit d'ateliers et conférences sur les thèmes suivants :

- > Dépistages santé lundi 13 mars
- > Equilibre et ergothérapie les mercredis matin du 5 avril au 28 juin
- > Nutrition les lundis matin du 11 septembre au 16 octobre.

La participation à ces ateliers et conférences se fait sur inscription auprès du service social de la mairie au **04 94 70 73 83**.

Les activités périscolaires

En charge de l'organisation des activités périscolaires depuis la réforme des rythmes scolaires, la commune a le souci, depuis la rentrée de septembre 2014, d'offrir aux enfants scolarisés à Villecroze des activités variées.

Ainsi, Marie Bruyant pour le sport, Isabelle Perrier pour l'expression corporelle, Myriam Tosi pour les arts plastiques et Cynthia Avon pour l'éducation civique et la sensibilisation à la sécurité routière ont rejoint les intervenants déjà présents : Oana Briscaru, Florence Garcia, Raphaël Gasen, Alexa Panareda-Lecomte, Maryse Sappa, Vincent Sémon ainsi que le personnel communal en poste à l'école.

Une nouvelle classe pour l'école

Actuellement, l'école compte 124 enfants inscrits répartis en cinq classes. Les classes de maternelle bénéficient de la présence d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : à temps complet pour la classe de petite et moyenne sections de Pascale Chandanson et à temps partiel (tous les après-midi) pour la classe de moyenne et grande sections de Christelle Fourmeaux.

Pour la rentrée de septembre 2017, une hausse des effectifs est attendue avec un total prévisionnel de 139 enfants. La commune réfléchit d'ores et déjà à l'accueil dans les meilleures conditions de ces élèves. Du matériel supplémentaire va être commandé. De plus, la mairie vient d'apprendre avec bonheur la validation par l'Inspection Académique de l'ouverture d'une sixième classe. La présence actuellement d'une classe à triple niveau et le classement de Villecroze en commune rurale ont joué un rôle déterminant dans cette décision.

Ainsi, à la rentrée de septembre 2017, une nouvelle classe de primaire verra le jour, ce qui permettra, avec des classes à double niveau, d'avoir des effectifs de 22 enfants par classe.

Les sorties prévues

La commune soutient et finance les projets validés en conseil d'école.

Ainsi, en mars, la classe de CP-CE1 s'est rendue en visite au musée des ATP (Arts et Traditions Populaires) de Draguignan tandis que les élèves de la classe de CE1-CM1-CM2 ont effectué au même moment un stage anti-panique en piscine à Draguignan, en préparation du stage de voile.

En mars également, les deux classes de maternelle sont allées assister à une représentation théâtrale à Salernes.

Les enfants de CE2-CM1-CM2 de la classe d'Audrey Lavy vont bénéficier d'un cycle voile sur quatre jours au club nautique des Salles-sur-Verdon. A chaque fois, une autre classe les accompagnera et profitera d'une sortie culturelle et pédagogique adaptée.

La restauration scolaire

Avec le souhait constant d'améliorer l'accueil des enfants, particulièrement sur le temps de la pause méridienne, la commune réfléchit à diverses évolutions possibles.

Un passage à deux services indépendants lors des repas est à l'étude. S'il est validé par l'inspecteur de l'éducation nationale, ce changement permettrait une adaptation des horaires pour les enfants de maternelle, prenant ainsi mieux en compte leurs rythmes de sommeil et d'alimentation.

D'autre part, le personnel communal en poste à l'école a suivi à l'automne 2016 une formation sur trois jours, dispensée par Gilbert Hullin, formateur au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Intitulée De la cantine au restaurant scolaire, cette formation était centrée sur l'accueil des enfants lors de la pause méridienne, incluant temps de repas et temps de récréation. Elle s'est tenue à Villecroze et a regroupé des agents de Régusse, Tavernes, Tourves et Villecroze.



Concentration et écoute pour le personnel lors de la formation du CNFPT dans les locaux de l'école de Villecroze

Les notions de respect, d'empathie, de posture professionnelle ont été au cœur des réflexions sur la place et l'accueil de l'enfant. Des ateliers pratiques ont complété la formation de manière à permettre aux agents une mise en œuvre rapide des notions abordées.

Un tourisme dynamique

Un bilan de saison toujours positif

Le tourisme dans le Haut-Var Verdon se porte bien et particulièrement à Villecroze. Le dynamisme de ce secteur et ses retombées sur l'économie nous confortent dans notre désir de développer des activités et des services.

Par rapport à la saison 2015, l'office de tourisme a enregistré en 2016 une hausse de fréquentation de plus de 8%, ce qui correspond à près de 6 200 passages (*adultes seulement*).

Le mois de septembre, et sa météo très favorable, a été particulièrement bon au niveau de la fréquentation : +57%.

Quant aux grottes, malgré une baisse exceptionnelle de la fréquentation au mois d'août, c'est un bilan de fin de saison positif avec une hausse de la fréquentation de 1,43%.

En tout, 26 193 personnes ont pu visiter notre joyau au cours de la saison.

Taxe de séjour intercommunale

Dans le cadre de la réforme territoriale et notamment du transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes, la taxe de séjour touristique est désormais gérée par la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV).

Une taxe de séjour intercommunale au réel s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017 sur le territoire en lieu et place des taxes de séjour communales existantes.

La déclaration de nuitées devient mensuelle. Chaque mois avant le 15, vous devez déclarer sur la plateforme en ligne les nuitées effectuées dans votre établissement le mois précédent :

www.cclgv.taxesejour.fr

A partir des données que vous allez transmettre, les sommes à verser seront calculées automatiquement en vue d'un paiement tous les 4 mois.

Si vous n'utilisez pas la plateforme en ligne, vous devez déclarer par courrier, avant le 10 de chaque mois, le nombre de nuitées effectuées dans votre établissement au cours du mois précédent. Un état récapitulatif vous sera transmis en fin de période que vous retournerez accompagné de votre règlement au service tourisme de la CCLGV.

Contact : **Maud Dumontant**

cclgv@taxesejour.fr

04 94 70 19 12



L'office de tourisme de Villecroze vous accueille :

du 10 avril au 31 mai

du lundi au vendredi 10h-12h30
ouvert les samedis 6 et 27 mai

du 1^{er} juin au 31 août

du lundi au vendredi 9h30-12h30
et 15h30-18h30
samedi 9h30-12h30
dimanche 9h30-12h30
(du 16 juillet au 20 août)

du 1^{er} au 30 septembre

du lundi au vendredi 9h30-12h30
et 14h30-17h30
samedi 9h30-12h30

Sur Facebook

La page officielle de l'office de tourisme continue son ascension avec plus de 1 300 J'aime. Cette page vous offre une actualité de la commune toute en images. Retrouvez-nous sur :

www.facebook.com/villecrozetourisme/

Pour un village vivant

Le comité des fêtes qui pilote l'organisation de la Fête de la musique et de la Saint-Romain a à cœur de maintenir ces animations et de les faire monter en qualité.

A cette fin, le spectacle sons et lumières, scénographiant les grottes et le parc, sera reconduit pour la Fête de la musique 2017.

De même, pour la Saint-Romain, le comité des fêtes ainsi que la commune honoreront la soirée du dimanche soir, dont la popularité n'est plus à démontrer, par l'organisation de la descente aux flambeaux, du feu d'artifices et du bal.

Hormis la période estivale, la commune tient à valoriser les manifestations hors saison touristique, en soutenant celles qui existent déjà et en développant de nouvelles.

Ainsi, la Bourse aux Plantes, qui va fêter dimanche 30 avril 2017 ses 15 ans, marque le coup d'envoi de la saison tandis que la Sainte-Catherine, dont la première édition en novembre 2016 a été un succès, en assure avec brio la clôture.

La saison estivale reste fournie en manifestations de qualité :

- > **L'Art dans le Parc** : exposition d'œuvres d'artistes dans le parc en juillet et août.
- > **Les visites commentées** du village ont lieu tous les mercredis à 11h en juillet et août. Elles sont un excellent moyen de découvrir ou redécouvrir notre village, ses attraits, son architecture et quelques anecdotes savoureuses.
- > **Le Festival Jazz Verdon**, organisé en collaboration avec les communes du Haut-Var, propose chaque année un concert gratuit sur la place du village. Rendez-vous le mardi 11 juillet, ça va jazer !
- > **Les brocantes professionnelles**, co-organisées avec l'association *Il était autrefois*, animeront la place vendredi 7 juillet et samedi 5 août.
- > **La Saint-Romain** mettra le village en fête du samedi 12 au mardi 15 août. Le programme détaillé est en cours d'élaboration.
- > **Les vide-greniers**, proposant près de 200 emplacements, rencontrent un succès qui ne se dément pas au fil des ans. Ils auront lieu les dimanches 14 mai et 20 août.

L'automne n'est pas en reste :

- > **Les Journées du Patrimoine** connaissent d'année en année un franc succès. En 2016, le public a ainsi pu découvrir les grottes, les visites commentées du



Voir les grottes autrement, sons et lumières dans le parc en juin 2016

15^{ème} édition

Bourse aux Plantes

Villecroze, Haut-Var

Dimanche 30 avril 2017
Parc de Villecroze

Service Brouette - Buvette sur place
Contes de **Martine Jaegly** à 11h et 16h
Grottes ouvertes de 10h à 18h
Ateliers enfants
Le tout avec une animation musicale



Organisée par
la Mairie de
Villecroze



Région
PACA



LE DÉPARTEMENT



ASSOCIATION
CACS

village, la Poterie du Soleil, l'ermitage des sœurs de Saint-Jean et l'église du village. De plus, sur la place de l'Horloge, la manifestation Contes & Costumes proposait de découvrir des contes provençaux ainsi que des tenues provençales et de vieux outils tandis que la place Général de Gaulle s'ornait d'une rétrospective photographique de Villecroze à travers les temps. L'édition 2017 se tiendra les 16 et 17 septembre.

- > **Le salon du Bien-Etre** va se tenir pour la première fois le dimanche 1er octobre.
- > **La Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre**, organisée conjointement par l'office de tourisme et le CACS, avec le soutien des domaines de Valcolombe et Saint-Jean de Villecroze, va proposer du 7 au 13 octobre pas moins de 6 randonnées à travers les collines.
- > **La Fête de la Sainte-Catherine**, couplée au marché de Noël de l'ADV, remplira la place de plantes et d'animaux à la fin novembre.

Un tour dans le parc

Le printemps est là !

Les bourgeons ont commencé à éclore, bientôt le fleurissement sera dans tous les coins et recoins du parc. C'est la saison idéale pour une balade au vert, un moment de détente dans un cadre exceptionnel et pourquoi pas une sieste à l'abri des frondaisons.

En attendant la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Pré de Fine, projet dans lequel le parc municipal est inclus, la commune a à cœur de continuer à vous offrir un espace entretenu et accueillant, dans une démarche de gestion cohérente et durable.

Ainsi, le petit entretien est désormais assuré par Alex Desimone, agent de la voirie expérimenté dans la valorisation des espaces verts. En fonction des besoins, une équipe de 4 personnes de la voirie lui prêtera main forte.

Les platanes en lisière du parc côté boulevard Clémenceau ont été élagués en début d'année.

Le noyer proche du bassin, dont les branches apportaient fraîcheur et doux bruissements, va être remplacé en 2017.



Un platane fraîchement élagué darde ses branches dans le ciel de février

Vous pourrez en profiter pour visiter les Grottes, accessibles depuis le parc et qui ouvrent leurs portes à compter du 1er avril 2017 aux horaires suivants :

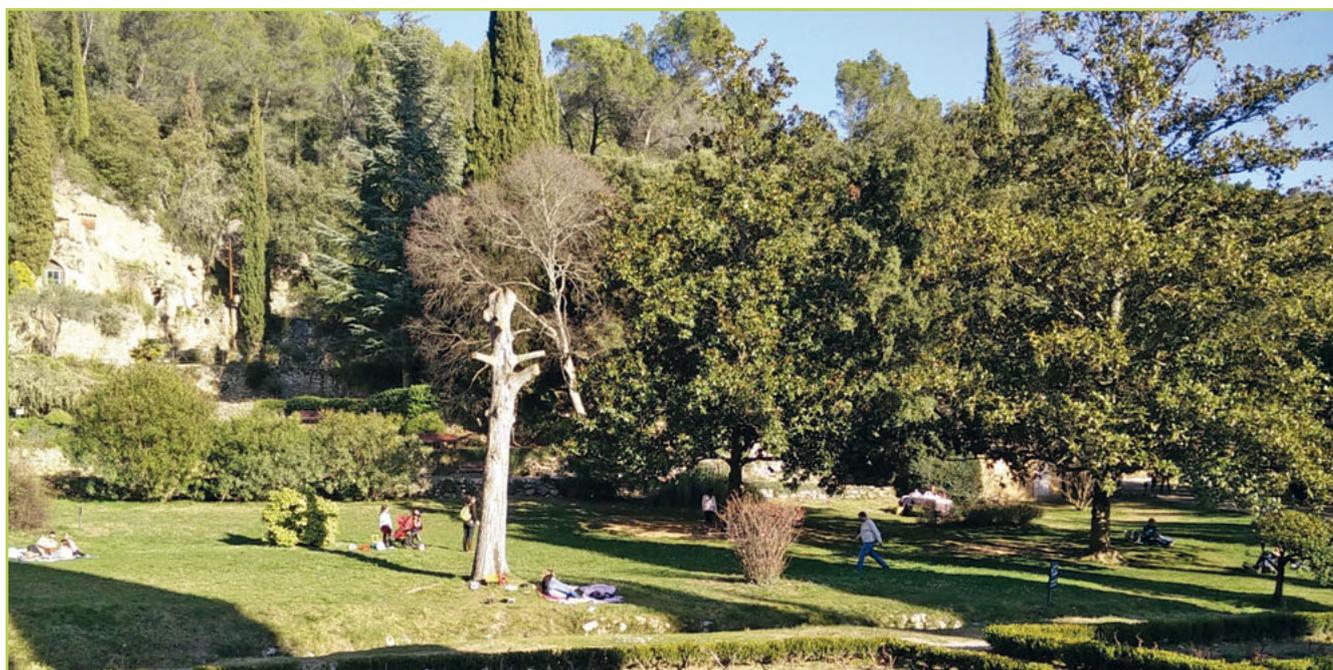
Avril et mai : (*Ouvert les lundis 17 avril, 1^{er} et 8 mai*) 14h-17h du mercredi au dimanche - Visite commentée à 17h

Juin : (*Ouvert lundi 5 juin*) 10h-13h et 14h-17h du mercredi au dimanche - Visite commentée à 17h

Juillet et août : visites libres 10h-12h et 14h-18h du lundi au dimanche - Visites commentées à 12h et 13h

Septembre : visites libres 10h-12h et 14h-16h du lundi au dimanche - Visites commentées à 16h et 17h

Octobre et du 1^{er} au 5 novembre : 13h-16h du mercredi au dimanche - Visite commentée à 16h



Le printemps, saison idéale pour flâner dans le parc

La bibliothèque municipale

Installée depuis maintenant un an dans ses nouveaux locaux, la bibliothèque municipale vous accueille :

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30

Judi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h30

samedi 9h30-12h30

La bibliothèque, ce sont des livres pour tous les goûts et pour tous les âges, mais aussi des CD, des DVD et depuis peu, des graines !

La grainothèque est à la disposition de tous : adhérents ou non de la bibliothèque, jardiniers, curieux, botanistes en herbe, mains vertes...

Le principe est simple : chacun peut librement y prendre et/ou y déposer des graines.

Le printemps arrive, venez piocher dans les graines de la bibliothèque pour préparer vos semis !



Profitant de la proximité du parc municipal et de sa richesse botanique, la bibliothèque, en collaboration avec la classe de CM d'Audrey Lavy, a édité un jeu-parcours pour découvrir le parc de manière ludique. Il s'agit de retrouver dans le parc les arbres cachés dans les QR codes de la brochure. Ces arbres sont signalés dans le parc par des panneaux en céramique réalisés par les enfants avec la participation d'Anne-Laure Humblot, céramiste.

Ce jeu-parcours, bilingue français-anglais, est disponible gratuitement à l'office de tourisme et à la bibliothèque municipale.



La grainothèque en libre accès à la bibliothèque

Arbr' à codes



Codes for trees

VILLECROZE

Une autre manière de découvrir le parc

Another way to discover the park



Pour nous joindre :

04 94 67 33 98

bibliotheque@mairie-villecroze.com

Facebook :

Bibliothèque Municipale de Villecroze

Le débroussaillage, une obligation

La loi stipule que **tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt** doit débroussailler son terrain et le chemin d'accès, et ce **dans un rayon de 50 mètres**.

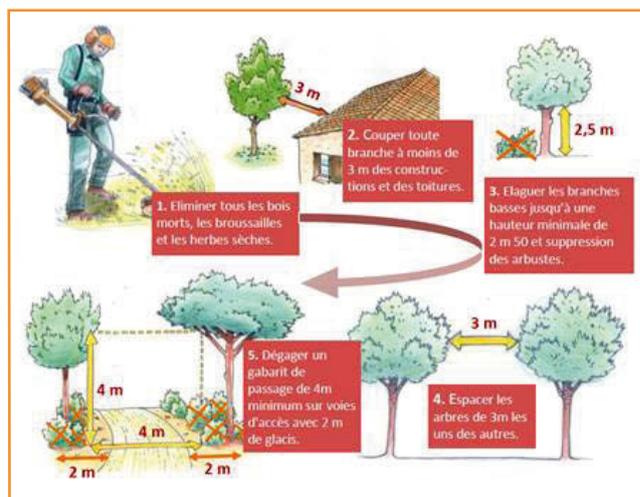
Le débroussaillage est indispensable pour assurer une **bonne protection des personnes, des biens et de la forêt**.

En effet, lors des feux de forêts de l'été 2016, dans le département du Var comme dans les départements limitrophes, les sapeurs-pompiers ont constaté que les propriétés qui avaient été correctement débroussaillées ont été quasiment toutes épargnées par les flammes, et ils ont ainsi pu se consacrer à une attaque plus dynamique du feu.

Malheureusement, trop peu des propriétés dans notre département sont débroussaillées. De plus, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation du sinistre en cas de non-respect des obligations légales de débroussaillage.

C'est pourquoi, face à ce risque, votre mairie et la Préfecture du Var s'engagent pour assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillage.

Des contrôles interviendront en 2017 pour vérifier la bonne exécution du débroussaillage



obligatoire. En cas de non-respect, conformément au Code forestier, vous seriez passible d'une amende forfaitaire de 135€. Un arrêté de mise en demeure serait pris à votre encontre, le procureur de la République informé, et les travaux pourraient être réalisés d'office à vos frais.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la préfecture :

<http://www.var.gouv.fr/debroussaillage-r423.html>

et sur celui de la commune de Villecroze :

<http://www.mairie-villecroze.com/Environnement.aspx>

Que faire de ses déchets ?

Le Syndicat Mixte du Haut-Var assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette mission n'est possible qu'avec le soutien et la participation active de la population. Nous demandons donc à chacun de respecter les consignes de tri suivantes :



Type de déchets	A déposer	Emplacement et démarches
Emballages recyclables	Colonne de tri jaune	3 zones sur la commune
Verre	Colonne de tri verte	3 zones sur la commune
Papier	Colonne de tri bleue	3 zones sur la commune
Carton	Colonne de tri pour les cartons	Pré de Fine
Ordures ménagères	Container poubelle	Près du domicile
Encombrants	Ramassage à domicile une fois par mois	Sur inscription en mairie
Déchets verts	Broyage à domicile	Sur inscription en mairie 20€/heure
Bois, mobilier, métaux, appareils ménagers, huiles, vêtements...	Déchetterie des Suis du lundi au samedi de 8h30 à 12h	Sur présentation de la carte de déchetterie

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet du SMHV : <http://www.smhv.fr/>

Chauffage solaire de l'eau domestique

Avec une moyenne de plus de 300 jours d'ensoleillement par an dans notre région, les **panneaux solaires thermiques** peuvent être rapidement rentables.

A la différence des panneaux photovoltaïques, ces capteurs ne produisent pas d'électricité. Un fluide se trouve dans des tubes à l'intérieur des panneaux : sa température va s'élever grâce aux rayons du soleil. Le fluide circule ensuite dans un serpentin qui chauffe l'eau dans la cuve. Un appoint électrique est recommandé pour la soixantaine de jours sans soleil. Un à quatre panneaux sont suffisants selon le volume d'eau à chauffer, en fonction de la taille de la famille.

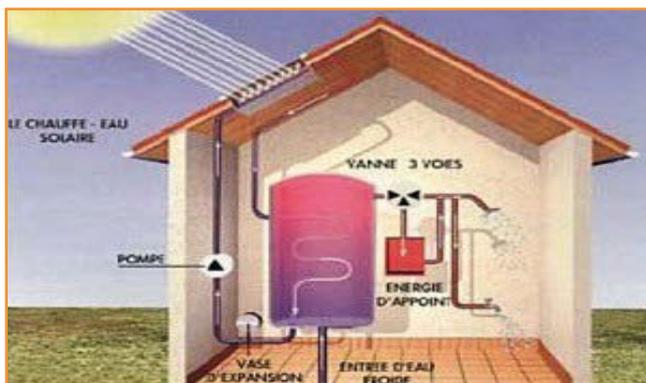
Il existe différents types de capteurs et différents types d'installations : système monobloc à thermosiphon, chauffe-eau solaire à éléments séparés ou le petit nouveau qu'on appelle « optimisé ». Le choix est fonction de différents critères tels que la surface de l'habitation, le nombre de salles de bain, le nombre d'occupants habituels, l'emplacement des capteurs... Vous trouverez des précisions en téléchargeant la brochure « Chauffer son eau et sa maison avec le soleil » sur le site :

www.ademe.fr/chauffer-eau-maison-soleil

Le coût de l'investissement est plus élevé que le traditionnel ballon d'eau chaude électrique, mais il est amorti en quelques années grâce à la diminution de la facture d'électricité. Réalisée par un installateur agréé, une telle installation est fiscalement déductible.

Les raisons de s'intéresser au chauffage solaire sont diverses : indépendance énergétique individuelle, réduction des coûts de consommation d'énergie, choix d'une énergie renouvelable.

La Commission Environnement de Villecroze va organiser dans le courant du mois de juin 2017 **une réunion d'information** en présence d'experts. Afin de ne pas manquer cette réunion, faites parvenir vos coordonnées à l'accueil de la mairie, à l'attention de la Commission Environnement. Vous serez ainsi personnellement avertis de la date retenue.



État civil

Naissances

DUBREUIL Rose, Ana, Yvette le 08/06/2016
FRAGNIERE BLANC Eve, Charlotte le 15/06/2016
BENAZZI Andréa, Marie-Sara le 29/06/2016
PERRON Léo, Mikelange le 10/07/2016
ANDREINI OMNES Céleste, Claudie, Patricia le 05/09/2016
VAN EENOO Mila le 12/09/2016
PELLEGRINO Tiago, Quentin, Salvador le 24/09/2016
JOHN DANIEL Charly, Jack le 06/10/2016
RICOUR Lucas, Roger, Eugène le 27/10/2016
HEBERT VERVOORD Julien, Tony, Serge le 07/11/2016
MOLLER Héloïse, Christine, Françoise le 05/12/2016
RIERA LEMONNIER Mya, Laurène, Marielle, Véronique le 07/12/2016

Mariages

GERANTON Marlène et LAURENT Eric le 11/07/2016
STUDER Françoise et NOTARI Armand le 30/07/2016

Décès

BESSE Eric le 01/07/2016
PIRE Michel le 02/07/2016
TELLIEZ Claude le 07/07/2016
CHOPIN Christian le 16/08/2016
WIART Albert le 02/09/2016
LAURENT Jeanine le 18/09/2016
CONSTANS Yves le 20/09/2016
FOUGEROUX Jacqueline le 27/09/2016
GIORGETTI Jacques le 06/10/2016
VERAN Huguette le 24/01/2017
MATHELET Claude le 16/02/2017
PINAUD Jean le 24/02/2017
RIVIERE Camille le 07/03/2017

Bienvenue à la SPA

Mathieu Perche, nouveau directeur de la SPA (Société Protectrice des Animaux) de Flayosc arrivé en juin 2016, a choisi de s'installer à Villecroze.

Depuis 2002, la commune a signé une convention avec le refuge pour la récupération et la stérilisation des animaux abandonnés sur la voie publique (convention fourrière).

Vous l'avez remarqué si vous passez devant la SPA, celle-ci est en travaux depuis quelques mois. L'objectif est de proposer un refuge entièrement rénové, aux dernières normes en vigueur au niveau sanitaire, avec des niches mieux isolées pour les chiens, une nouvelle chatterie plus fonctionnelle pour les chats, et enfin une clinique vétérinaire optimisée.

Les travaux seront terminés fin avril, mais d'ici là, Mathieu et son équipe continuent de vous accueillir tous les jours (sauf le mardi) de 14 heures à 17 heures, pour vous présenter les pensionnaires à quatre pattes qui attendent un nouveau foyer !

A la SPA, des chiens de tous âges et de toutes races se côtoient. Ils sont pour la plupart très sociables et amicaux, habitués à marcher en laisse avec les bénévoles qui leur permettent d'avoir chaque jour leur dose d'amour et de promenades !

Si vous souhaitez adopter un animal, une participation financière comprenant l'identification, la vaccination et la stérilisation de l'animal vous sera demandée : 90 € pour un chat ou un chaton, 150 € pour un chien et 200 € pour un chiot. Pensez également à vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas la possibilité d'adopter un animal et que vous souhaitez devenir bénévole, vous êtes bienvenu au refuge ! Comme toute action de



Mathieu Perche, entouré de chiots malinois

bénévolat, on en ressort heureux et revigoré ! Et quel plaisir de marcher au grand air avec un animal et de voir sa progression. Il n'y a aucune contrainte de jours ou d'heures, vous venez quand vous le pouvez, à la fréquence que vous souhaitez.

Les chats et les chatons aussi vous attendent et ont besoin de jouer et se faire câliner.

Il suffit juste d'adhérer à la SPA (cotisation annuelle de 25 euros, déductible des impôts à 66%) et de commencer par se former avec un bénévole expérimenté.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mathieu et les agents animaliers :

- > au **04 94 70 70 66** - Refuge « la Ferme du Relais », 125 Route de Lorgues 83780 Flayosc
- > par mail : flayosc@la-spa.fr
- > ou sur la page Facebook : [la Spa de Flayosc](#).



Le refuge de la SPA à Flayosc

Notre belle nature cache quelques dangers

Les chenilles processionnaires

Les nids de chenilles processionnaires forment un cocon de soie blanche et sont visibles sur les pins où elles passent l'hiver. Entre février et mai, elles en descendent, formant une longue file indienne qu'on appelle procession avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose.

Leurs poils contiennent une toxine dont le contact provoque de grosses réactions allergiques et physiologiques, allant de la simple démangeaison à la détresse respiratoire grave, ou à la perte de la langue pour les animaux voire les jeunes enfants qui en porteraient à la bouche.

Ne manipulez pas les chenilles ni les nids et évitez les zones infestées.

Ne balayez jamais une procession de chenilles, afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants pouvant provoquer des atteintes cutanées, oculaires et respiratoires.

Ne tondez pas la pelouse sous des arbres infestés.

Pour éliminer les nids, seule la destruction par le feu est efficace (brûler la totalité du nid « à cœur », sans quoi les chenilles résistent). Certaines sociétés sont spécialisées dans la destruction de ces nids.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de **prendre une douche tiède, de se laver les cheveux et de laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C**. Pour tout autre symptôme, **consultez un médecin le plus rapidement possible**, particulièrement dans le cas d'enfants en bas âge.

Les chenilles processionnaires du pin sont **très dangereuses pour l'animal**.

Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid. La toxine peut alors provoquer des dégâts irréparables tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose. **En cas de contact avec vos animaux, évitez de frotter mais lavez au jet d'eau, en évitant de vous contaminer vous-même (masque, lunettes, gants). Faites appel au vétérinaire le plus rapidement possible.**



Plaies causées par des chenilles processionnaires chez l'homme et le chien



Les moustiques

Les moustiques constituent également un fléau. Ainsi, les phlébotomes ont la taille d'un moucheron et sont des vecteurs de la leishmaniose, qui atteint une proportion importante d'animaux domestiques dans nos régions.

D'autres moustiques de plus grande taille peuvent véhiculer des maladies graves, entre autres le moustique tigre.

Il est donc important d'éliminer les réserves d'eaux stagnantes, particulièrement après une grosse pluie, car une fois que les larves sont présentes il est difficile de les éradiquer.

Nous demandons également aux hébergeurs d'informer leurs hôtes des précautions à prendre.

Leï Drôle

Une fois de plus, la crèche Leï Drôle se plaît à décliner le partage !

Partage ce 17 septembre dernier au cours duquel enfants et parents se sont retrouvés dans une ambiance conviviale à l'occasion des 20 ans de la structure. Profitons-en pour renouveler de chaleureux remerciements à tous les partenaires pour ce bel après-midi.

Partage au quotidien avec les enfants qui évoluent toujours en trois groupes de 8 à 10 enfants et pour lesquels l'équipe travaille autour d'un projet pédagogique concerté.

Partage avec les « anciens » qui régalaient chaque année les papilles des enfants de leurs ganses dorées, avec Muriel et Stéphanie qui leur ouvrent des

horizons livresques lors des sorties à la bibliothèque, avec Sandrine proposant l'éveil corporel, avec l'école pour une transition en douceur.

Partage d'une expérience professionnelle puisque la direction participe activement à la formation de jeunes préparant des diplômes.

Partage avec les familles qui peuvent à tout moment participer à la vie de la crèche (l'incontournable goûter, les travaux de couture ou encore les petites mains bricoleuses). Et cette année encore, des parents sont les bienvenus pour venir proposer un temps d'animation auprès des enfants s'ils le souhaitent.

Partage enfin autour de son site internet, des recettes de cuisine aux activités des enfants, c'est depuis peu sur : <http://www.leïdrole.fr/>



Lâcher de ballons dans le parc pour les 20 ans de la crèche

L'ADV

Après un bel été, les ateliers ont recommencé et nous sommes heureux de constater que la passion du théâtre se perpétue.

Cette année, six ateliers sont mis en place : 2 pour les primaires, 2 pour les collégiens, un pour les lycéens et un atelier adultes.

Une pépinière de talents en herbe et de nombreuses recrues participent, pour notre plus grand plaisir, à ces ateliers.

L'école primaire de Villecroze renouvelle l'aventure théâtrale avec un projet conduit par Paul Rousseau, Sylvain et Joyce pour la classe de CE1-CE2.

En septembre, la compagnie des Chrysalides et celle des Fourmis rouges nous ont enchantés, lors du Festival des Automnales, par leurs très belles

prestations tandis que le gaspacho d'Isabelle a réveillé nos papilles, un vrai délice pour un moment de partage et d'amitié !

Nous tenons à remercier les associations, artisans et commerçants qui ont fait de l'édition 2016 du marché de Noël un succès ainsi que Cécile qui nous a fait voyager à travers l'histoire des Vikings.

Nous profitons de ce bulletin pour vous inviter au 28^e Mai Théâtral qui se tiendra du 12 au 28 mai 2017.

Nous vous rappelons que le théâtre en Dracénie vous propose des spectacles de qualité et qu'avec notre carte d'adhésion, les tarifs sont des plus intéressants. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Contact : Joyce Favre - 06 34 38 19 52

Le Jumelage

C'est en septembre 2016 que le Jumelage a organisé un voyage de trois jours en Piémont pour ses adhérents.

A partir de Valgrana (bien connu pour la qualité des prestations de son hôtel), les villecroziens ont pu visiter la cité de Saluzzo, ville très riche en monuments et chargée d'histoire, ainsi que l'immense marché du samedi.

Ce fut ensuite la découverte de la filature de soie Rosso à Caraglio. Cette filature a fonctionné jusqu'en 1850. La soie était exportée vers les manufactures de Lyon et constituait une vraie richesse à l'époque.

Ce voyage fut aussi l'occasion de retrouver quelques amis de Roburent qui ont pu nous rejoindre à Valgrana.

Le repas italien du 15 octobre a réuni 77 convives. Les raviolis artisanaux de Flayosc et l'accompagnement musical de Jetto ont contribué à la réussite de cette soirée.



La sortie à Valgrana

En 2017, le Jumelage a prévu pour ses adhérents un voyage à Venise du 4 au 9 mai et espère que le repas d'octobre réunira autant de joyeux participants que l'édition précédente.

Le but de notre association est de garder un contact avec nos amis italiens mais aussi avec tous les adhérents désireux de maintenir un esprit de convivialité.

Rosa Guillain, présidente

Sahara Anmilale

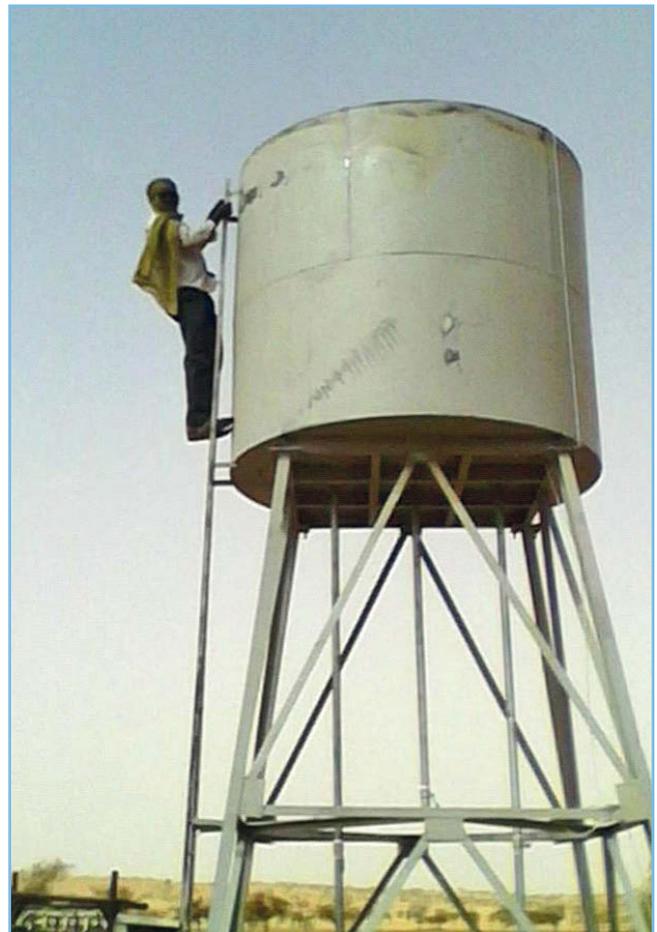
Depuis 2011, Sahara Anmilale soutient une école brousse à Tangou en République du Mali. Plus de 500 enfants fréquentent l'école et 4 instituteurs assurent les cours. Cet été, un enseignant payé par PLAN MALI a fait réviser aux enfants le programme de l'année passée afin de bien préparer la rentrée 2016/2017, qui a eu lieu fin septembre.

Le puits, que nous avons en partie financé, a été opérationnel fin juillet au grand soulagement des habitants de Tangou. Des panneaux solaires pour alimenter le moteur de la pompe ont été fournis par la municipalité.

Pendant l'été, grâce aux manifestations que nous organisons et aux dons de particuliers, nous avons pu continuer à financer la cantine.

Le 29 juillet à Valcolombe, le concert de jazz du « Charles Kieny Trio » a remporté un grand succès. Plus de 110 personnes ont assisté au concert dans le cadre exceptionnel du domaine, au milieu des vignes, et ont partagé ensuite le verre de l'amitié en dégustant les nombreux vins médaillés de Valcolombe. Un grand merci à toutes et tous pour avoir partagé ce moment privilégié avec nous !

Nous comptons sur votre présence à nos manifestations et nous remercions les commerçants, artisans et agriculteurs qui donnent les lots de différents lotos. Votre soutien nous est précieux et nous permet de continuer à financer un repas par jour par enfant à Tangou tout au long de l'année.



Le puits à Tangou

Merci à vous tous !

Contact : sahara.anmilale@gmail.com
<http://www.sahara-anmilale.org/>

Les Amis des fleurs de Villecroze

A partir du mois d'octobre, les Amis des fleurs ont repris les plantations et de nouveaux projets ont été réalisés : de nouvelles plantations devant la maison Roère sur la place de l'église ainsi que 4 nouvelles poteries en terre cuite sur le grand escalier menant de la rue Roger Maurice vers la rue du Vieux Four.

Nous renouvelons également les fleurs dans les jardinières et massifs déjà existants. Nous remercions vivement la fidélité de nos adhérents ainsi que certains commerçants et professions libérales qui ont bien voulu témoigner leur soutien par un don.

Grâce à l'implication de nos bénévoles actifs ainsi que la participation de plus en plus grande des villecroziens, nous pouvons constater que, depuis deux ou trois ans, notre village s'embellit de plus en plus. Un grand merci à tous.



Les plantations devant la maison Roère

Contacts :

Gilles Grioche, président **06 23 67 17 76**

Jocelyne Willot, secrétaire **06 30 89 23 36**

Martine Fayaubost, trésorière **06 20 80 88 98**



Le cours de yoga du lundi

Contact : **Auguste Jonkhoff**, président
06 89 30 02 13 - ajonkhoff@wanadoo.fr

Centre d'Animation Culturelle et Sportive de Villecroze

Toutes nos activités, dont le planning peut être consulté sur le site internet de la mairie, remportent toujours un grand succès. Cette année, les cours de yoga ont été dédoublés, les participants étant trop nombreux pour la capacité de la salle !

Au CACS, il se passe chaque jour quelque chose : randonnée et yoga le lundi, atelier de peinture et travaux sur Photoshop le mardi, jeux de société le mercredi, gymnastique et yoga le jeudi, informatique le vendredi.

Les randonneurs ont fait une sortie de quelques jours dans l'Hérault et une autre dans le Mercantour. Les sorties « Holiday on Ice » et « Cirque de Pékin » ont été appréciées. Différentes sorties vont être proposées au cours de l'année 2017.

La Rose d'Automne

Cet automne a été riche en voyages pour les adhérents du club. En effet, le 18 septembre, nous sommes allés à l'Isle-sur-Sorgue découvrir un des plus anciens marchés de Provence puis à Fontaine-de-Vaucluse admirer les eaux vert-émeraude de la source de la Sorgue, première source de France par son débit.

Du 14 au 17 novembre, c'est vers le soleil de la Costa Brava que nous avons fait route. Au programme, le marché typique de Lloret del Mar, les villages médiévaux de Pals et Peratallada, Barcelone et ses remparts. De ces deux excursions, les participants sont rentrés ravis.

A côté de ces activités qui font la renommée de La Rose d'Automne, le club en assure d'autres, plus discrètes mais tout aussi importantes pour ses adhérents. Ainsi, tous les mercredis après-midi, le club est ouvert pour des moments de partage et de convivialité, autour d'activités ludiques et de goûters savoureux.



Naissance de la Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse

A tous nos adhérents, bon pied bon œil et que vive pour longtemps La Rose d'Automne !

Georgette Balbis, présidente

Académie musicale de Villecroze

L'Académie musicale de Villecroze a été fondée par Madame Anne Gruner-Schlumberger et est actuellement sous la présidence de sa petite-fille, Anne Postel-Vinay, qui poursuit le travail de mécénat qu'elle a engagé.

Depuis 1989, l'Académie musicale de Villecroze organise des master class dirigées par des professeurs de renommée mondiale s'adressant à de jeunes musiciens et chanteurs professionnels âgés de 18 à 30 ans. Ils sont choisis sur dossier (CV, enregistrement audio et lettres de recommandation) par le professeur ainsi que par l'équipe de direction de l'Académie.

Les élèves sélectionnés sont invités à passer dix jours à Villecroze pour échanger et perfectionner leur savoir-faire. Les cours et l'hébergement sur place leur sont offerts par l'Académie.

À la fin de leur séjour, les élèves donnent un concert à la chapelle Saint-Victor de Villecroze. Cette chapelle du XII^e siècle, restaurée par la fondatrice Mme Gruner-Schlumberger, est toujours entretenue par l'Académie musicale de Villecroze. Ce lieu crée une ambiance particulière autour de la musique classique et de ces jeunes talents qui repartent dès le lendemain aux quatre coins du monde. Ces concerts sont gratuits et ouverts au public - dans la limite des places disponibles.

Pour plus d'information, consultez notre site internet : www.academie-villecroze.com

Le Tennis Club

Sport et cadre de rêve se conjuguent pour les amateurs de tennis : dans l'écrin enchanteur du parc municipal, face à la cascade, venez profiter de 2 courts de tennis en dur.

Pour la saison 2016-2017, le tennis club du parc vous accueille avec une nouvelle équipe et qui dit nouvelle équipe, dit nouvelle organisation : vous pouvez désormais venir jouer en réservant simplement sur internet. Le site www.tennislibre.com vous permet en effet de faire vos réservations en ligne et de payer directement via Paypal. Le tarif est de 10 euros pour une heure de location.

Des cours collectifs et privés sont également proposés avec un professeur agréé. Pour les adhésions au club, plusieurs formules sont possibles : adhésion simple ou adhésion incluant des cours (de 1 heure à 3 heures par semaine).

Bertrand Butin, président
Contact : **07 82 86 25 81**



Pour la saison 2017, nous avons le plaisir de vous inviter aux concerts suivants :

Harpe

Élèves d'**Isabelle Moretti**

Vendredi 21 avril 2017 à 20h30, chapelle Saint-Victor

Chant

*Résidence de l'Académie
de l'Opéra National de Paris*

Élèves d'**Ann Murray**

Vendredi 5 mai 2017 à 20h30, chapelle Saint-Victor

Alto

Élèves d'**Atar Arad**

Vendredi 2 juin 2017 à 20h30, chapelle Saint-Victor

Violon

Élèves de Pavel Vernikov

Vendredi 23 juin 2017 à 20h30, chapelle Saint-Victor

Quatuor avec piano

*En partenariat avec la Chapelle Musicale
Reine Elisabeth*

Élèves de **Jean-Claude Pennetier**

Jeudi 6 juillet 2017 à 20h30, chapelle Saint-Victor

Vendredi 7 juillet 2017 à 20h30, chapelle Saint-Victor

Clarinette

Élèves de **François Benda**

Vendredi 28 juillet 2017 à 20h30,
chapelle Saint-Victor

Cor

Élèves d'**André Cazalet**

Vendredi 15 septembre 2017 à 20h30,
chapelle Saint-Victor



Manifestations Printemps - Été 2017

Du 5 avril au 28 juin	Ateliers Equilibre et Ergothérapie	Service social	
Vendredi 21 avril	Concert de harpe, <i>par les élèves d'Isabelle Moretti</i>	Académie musicale	Chapelle Saint-Victor
Dimanche 23 avril	Premier tour des élections présidentielles		Maison des Associations
Dimanche 30 avril	Bourse aux Plantes		Parc municipal
Vendredi 5 mai	Concert de chant, résidence de l'Académie de l'Opéra National de Paris, <i>par les élèves d'Ann Murray</i>	Académie Musicale	Chapelle Saint-Victor
Dimanche 7 mai	Second tour des élections présidentielles		Maison des Associations
Du 12 au 28 mai	Mai théâtral	ADV	Maison des Associations
Dimanche 14 mai	Vide-greniers	Office de tourisme	Village
Vendredi 2 juin	Concert d'alto, <i>par les élèves d'Atar Arad</i>	Académie Musicale	Chapelle Saint-Victor
Dimanche 11 juin	Premier tour des élections législatives		Maison des Associations
Dimanche 18 juin	Second tour des élections législatives		Maison des Associations
Mercredi 21 juin	Fête de la Musique		Village
Vendredi 23 juin	Concert de violon, <i>par les élèves de Pavel Vernikov</i>	Académie Musicale	Chapelle Saint-Victor
Samedi 24 juin	Fête de la Saint-Jean		
Judi 6 et vendredi 7 juillet	Concert de quatuor avec piano, en partenariat avec la Chapelle Musicale Reine Elisabeth <i>par les élèves de Jean-Claude Pannetier</i>	Académie Musicale	Chapelle Saint-Victor
Vendredi 7 juillet	Brocante de professionnels	Association Il était autrefois	Place Général de Gaulle
Mardi 11 juillet	Festival Jazz Verdon		Place Général de Gaulle
Mercredi 26 juillet	Soirée théâtre itinérant La Passerelle	ADV	Place Général de Gaulle
Vendredi 28 juillet	Concert de clarinette, <i>par les élèves de François Benda</i>	Académie Musicale	Chapelle Saint-Victor
Samedi 5 août	Brocante de professionnels	Association Il était autrefois	Place Général de Gaulle
Du samedi 12 au mardi 15 août	Fête de la Saint-Romain		Village
Dimanche 20 août	Vide-greniers	Office de tourisme	Village
Vendredi 15 septembre	Concert de cor, <i>par les élèves d'André Cazalet</i>	Académie Musicale	Chapelle Saint-Victor
Samedi 16 septembre	Journées du Patrimoine		
Dimanche 17 septembre	Journées du Patrimoine		
Samedi 30 septembre	Salon du Bien-Etre		
Dimanche 1^{er} octobre	Salon du Bien-Etre		
Du 7 au 13 octobre	Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre		